

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MAI 2023 A BEROLLE

La séance est ouverte à 20h10.

M. Antoine Gavin, président, souhaite la bienvenue à Berolle et remercie les membres présents.

2. Appel

Présents : pour le Codir : MM. Yves Coeytaux, Michel Dauphin et Gabriel Reber
délégués(es) : Mme Doris Wicky, Fabienne Coderey et Anne Debrauwer
MM. Christian Croisier, Antoine Gavin, Patrick Badan, Fabien
Dauphin, Alexandre Rosset et Juan-Ramon Merino de Tiedra
Excusé : M. Jean-Marcel Cuvit

3. Assermentations éventuelles

M. Antoine Gavin, président, souhaite la bienvenue à M. Juan-Ramon Merino de Tiedra et procède à son assermentation en tant que délégué suppléant pour la commune de Mollens.

4. Approbation de l'ordre du jour

Il est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

5. Election statutaire du (de la) président(e) du Conseil intercommunal

Mme Doris Wicky, vice- présidente, préside l'élection du (de la) président(e). M. Antoine Gavin est élu à l'unanimité, par acclamation, pour une année.

6. Election statutaire du (de la) vice-président(e) du Conseil intercommunal

Mme Doris Wicky est élue à l'unanimité, par acclamation, pour une année.

7. Election statutaire de deux scrutateurs(trices)

M. Patrick Badan est élu à l'unanimité, par acclamation, pour une année.

Le poste de deuxième scrutateur reste libre vu l'absence de M. Jean-Marcel Cuvit. Son éventuelle élection sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

8. Election statutaire de deux scrutateurs(trices) suppléants(es)

MM. Fabien Dauphin et Alexandre Rosset sont élus à l'unanimité, par acclamation, pour une année.

9. Approbation du procès-verbal (partie 2) de la séance du 13 octobre 2022

Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

10. Préavis No 1/2023 – Comptes et gestion de l'année 2022

Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Fabienne Coderey.

Les revenus sont de CHF 266'625.72, les charges de CHF 166'613.27 ce qui donne un bénéfice passé à fonds de réserve de CHF 100'012.45.

Les amortissements obligatoires sont de CHF 33'336.00.

La commission invite l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés, afin d'en donner décharge à la boursière et au Codir.

M. Patrick Badan remarque que le coût pour le volume d'eau utilisé en 2022 est conséquent, malgré les demandes de restriction et d'interdiction d'arrosage.

Cette maigre différence est due à l'augmentation de la population ainsi qu'à la consommation plus élevée pour le bétail et l'arrosage plus fréquent des entreprises.

Si de nouvelles restrictions ou interdictions pour l'été à venir devraient être instaurées par la commune de Yens, nos trois villages seront obligés de les suivre en même temps.

La parole n'est plus sollicitée, le préavis est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

11. Communications du Comité de Direction

Depuis les problèmes d'approvisionnement en eau de l'été dernier, l'étude pour les investigations géophysiques du puits du Grand-Marais est retardée. La SAGEP (Société Anonyme de Gestion des Eaux du Pénesy) établie à Yens, s'est approchée de notre association afin de coordonner des études pour la construction d'un nouveau puits à Froideville. Elle gère toutes les installations des villages situés de Yens et en-dessous. Mais le principal « chef » reste l'Etat. Ce dernier ne permet pas à l'AIEBBM de travailler seule, mais uniquement en collaboration avec la commune de Yens. La situation d'autorité de l'Etat interpelle les délégués.

L'été dernier, la remise en activité temporaire du puits de la Gaudille, situé près de la gare de Froideville, a permis d'alimenter le Boiron pour la survie des espèces. Ceci, afin de satisfaire aux exigences cantonales.

Des travaux sur la Vy de Bière sont à l'étude. Un plan a été demandé à l'entreprise Mosini. Un préavis devrait être présenté en juin prochain. Une séance de l'AIEBBM sera programmée en fonction de ce futur préavis.

Les travaux de la conduite depuis la sortie de Ballens, direction Froideville, sont toujours en cours. L'Etat a contrôlé, avec ferveur, tous les captages. Les petits travaux de réfections qui en découlent se réalisent progressivement.

Pour terminer, M. Michel Dauphin quittera la Municipalité de Berolle le 30 juin prochain. Le Codir le remercie infiniment pour son engagement, parfois pimenté, au sein de l'association.

12. Propositions individuelles et divers

M. Alexandre Rosset revient sur la collaboration avec la SAGEP et demande si les frais seront partagés. Réponse affirmative du Codir, ils seront répartis.

Le Codir informe que les entreprises Exotech et STS travaille pour l'AIEBBM.

M. Alexandre Rosset désire connaître le (la) municipal(e) qui succédera à M. Michel Dauphin à Berolle. Aucun nom ne peut être donné, le dépôt des listes court jusqu'au lundi 8 mai 2023.

Agenda 2023 :

Une séance supplémentaire sera programmée dans les mois à venir.

La séance pour le budget est fixée **au mercredi 11 octobre 2023 à 20h00 à Ballens.**

La parole n'est plus sollicitée.

M. le président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h40.

Le président :



Antoine Gavin



Le secrétaire :



Francine Meyer